



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse

Le 18/09/2023

Madame le Maire, Odile MALTOFF

Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,

Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 21 septembre 2023

À 19h00 à la Mairie

Ordre du jour

Présentation du dossier d'aide à la décision par l'ATD

➤ **FINANCES PUBLIQUES** :

- Proposition d'achat de la grange voisine de la mairie
- Loyer 4 A rue Servandoni : demande de passer les charges à 100 €
- Rétrocession d'une concession
- Admissions en non-valeur
- Loyer 4 rue Croix au Maître : demande de passer les charges à 150.30 €
- Programme Villages d'Avenir : Création d'une Maison d'Assistants Maternels ou

Crèche (projet intercommunal : Communes de Jussy, Escolives-Sainte-Camille et Coulanges-La-Vineuse)

➤ **PERSONNEL** :

- CET : Mise en place du Compte Epargne Temps

➤ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AUXERRE** :

- Fonds de concours : Enseignement musical
- Projets 2024
- Motion déchets

➤ **VIE PUBLIQUE** :

- Désignation du référent Déontologue

➤ **DIVERS**

- Décorations de Noël
- Planning de l'évaluation de l'école
- Espace Multiservices : DSP

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire
Odile MALTOFF



CONSEIL MUNICIPAL

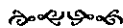
L'an deux mil vingt-trois, le 21/09/2023 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

Etaient présents : M. GUIBERT Jean-Paul, Mme MALTOFF Odile, M. MOUY Christophe, Mme GAUTHIER Liliane ; M. POISSON Jean-Baptiste ; Mme LIPS Elisabeth ; M. CARBONNEAUX Jacques ; Mme Magali Bernard

Absents excusés : Mme LEPROUST Marie-Ange ; M. Damien DUFOUR ; M. DUCHEMIN Philippe ; M. MOUSSU Noël ; Mme CHAMFORT Aurélie

Pouvoirs : M. MOUSSU Noël donne pouvoir à M. GUIBERT Jean-Paul, Mme CHAMFORT Aurélie donne pouvoir à Mme MALTOFF Odile

Secrétaire : Mme LIPS Elisabeth



Le compte-rendu de Conseil Municipal du 20 juillet 2023 est lu par Mme le Maire et approuvé.

Vote 10 pour

FINANCES PUBLIQUES

1) Proposition d'achat de la grange voisine de la mairie

Mme le Maire expose le contexte et demande au Conseil d'effectuer une proposition d'achat concernant la grange voisine de la mairie, cadastrée AB 428.

Cette grange servirait de garage et d'atelier pour le service technique.

Pour que cela soit possible, des travaux de maçonnerie doivent être effectués afin de créer une ouverture dans le mur mitoyen avec la mairie et agrandir l'espace sur un autre mur afin de faciliter le passage des véhicules. Ces travaux sont estimés à 5 389.03 € HT soit 6 466.84 € TTC. Il faudra aussi prévoir d'amener l'eau et l'électricité afin que ce bâtiment soit totalement utile.

(demande ABF pour création portillon)

La proposition d'achat est de 45 000 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à faire une proposition d'achat de 45 000 € pour l'acquisition de la grange cadastrée AB 428
- Autorise Mme le Maire à demander le montant de 30 000 € à la CA au titre du fonds de concours

Vote 10 pour

2) Loyer 4 A rue Servandoni : Augmentation des charges

Mme le Maire informe les conseillers que la locataire de l'appartement situé 4 A rue Servandoni demande que ses charges soient augmentées, au vu de l'importance de la régularisation annuelle 2022.

Après en avoir délibéré, il est proposé de passer les charges du loyer 4 A rue Servandoni à 100 € par mois.

Vote 10 pour



3) Loyer 4 rue Croix au Maître : Augmentation des charges

Mme le Maire informe les conseillers que la locataire de l'appartement situé 4 rue Croix au Maître demande que ses charges soient augmentées de 50 €, au vu de l'importance de la régularisation annuelle 2022. Après en avoir délibéré, il est proposé de passer les charges du loyer 4 A rue Croix au Maître de 100.30 à 150.30 € par mois.

Vote 10 pour

4) Rétrocession d'une concession

M. et Mme DIVO Solange et Alain ont effectué une demande en mairie, par courrier, afin de rétrocéder, à la commune, une concession cimetière qu'ils ont acquise en 2003 pour une durée de 50 ans et d'une valeur de 150 €.

Leur demande est argumentée par le fait qu'ils aient déménagé pour se rapprocher de leurs enfants.

20 ans se sont écoulés depuis cette acquisition, la commune leur serait donc redevable de 90 € pour les années restantes, soit 30 ans.

Après délibération, le conseil :

- Accepte de rembourser le montant de 90 € dans le cadre de cette rétrocession.

Vote 10 pour

5) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mme le Maire informe les conseillers de la proposition faite par le trésorier concernant les admissions en non-valeur sur l'année 2023.

Il faut bien distinguer les créances qui apparaissent irrécouvrables après toutes les poursuites engagées par le comptable (article 6541) et les créances éteintes qui résultent d'un effacement de dette prononcé par le juge et qui s'impose aux créancier (article 6542).

Les propositions sont les suivantes :

- 6542 : 112.49 €
- 6541 : 3 522.35 €

Vote 10 pour

6) Programme Villages d'avenir : Création d'une maison d'Assistants Maternels ou d'une crèche intercommunale

Mme le Maire informe les conseillers que la commune d'Escolives-Sainte-Camille dépose en Préfecture, un dossier au nom du programme Villages d'Avenir pour la création d'une MAM ou d'une crèche. Les communes de Jussy, Coulanges-La-Vineuse et Escolives-Sainte-Camille sont en R.P.I., il serait donc logique de monter ce projet en collaboration avec ces mêmes communes.

Trois lieux sont envisagés pour ce projet : l'école Montessori, la Maison des Services ou l'achat d'un terrain nu pour la construction.



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

L'objectif de cette création est de palier au manque de structure d'accueil pour la petite enfance sur le territoire du Coulangeois (RPI : Escolives, Coulanges, Jussy) et ainsi réduire la baisse d'effectifs des classes du RPI.

L'estimation du coût d'acquisition du bien visé est de 200 000 à 299 999 €.

Dans l'immédiat, il est seulement envisagé de donner un aval au dépôt de dossier (la date limite étant le 15 octobre prochain)

Lors du dernier conseil d'administration de la SPL, les élus des autres villages ont demandé à être associés à ce projet et qu'il soit porté par toutes les communes membres de la SPL.

Vote 10 pour

PERSONNEL

7) CET : Mise en place du Compte Epargne Temps

Il est proposé de mettre en place un compte épargne temps pour les agents qui le souhaitent. Les conseillers sont d'accord. Aucune compensation financière ne sera envisageable par les agents. Une proposition de délibération sera faite au comité social et territorial et dès retour positif de ce dernier, la délibération sera présentée au conseil municipal.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AUXERRE

8) Fonds de concours : Enseignement Musical 2023

Mme le Maire informe les conseillers qu'un courrier, avec délibération, de la Communauté d'Auxerre a été reçu en mairie concernant le fonds de concours enseignement musical de 2023. Ce courrier stipule qu'une subvention de 12 678.14 € a été attribuée à la commune de Coulanges-La-Vineuse pour l'école de Musique. Cette subvention est ensuite rétrocédée à la SPL du Pays Coulangeois.

Cependant, pour que la subvention soit versée à la commune, une délibération concordante doit être prise par la commune de Coulanges.

Vote 10 pour

9) Projets 2024 :

Mme le Maire informe les conseillers que la Communauté d'Agglomération d'Auxerre demande à chaque commune membre quels sont leurs projets 2024.

Il est proposé d'inscrire le projet d'achat de la grange voisine de la mairie, en comprenant le prix d'achat ainsi que le montant des travaux.

Vote 10 pour

10) Motion déchets :

Mme le Maire explique le contexte du changement prévu de gestion des déchets sur l'Agglomération.

Une large majorité de conseillers souhaite proposer une motion concernant la gestion des déchets et la transmettre au Président de l'Agglomération :



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Monsieur le Président de la Communauté de l'Auxerrois,

Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse réuni le 21 septembre 2023 a voté la motion suivante pour la gestion des déchets :

- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite le maintien du ramassage en porte-à-porte.
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite qu'une filière effective de collecte des restes alimentaires et des fermentescibles soit mise en œuvre pour les particuliers, les restaurants scolaires et les commerces de bouche de la commune. Ce, dans les délais prévus par la loi.
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite la mise en place d'un financement du service des déchets qui incite chaque citoyen à réduire sa part de déchets voués à l'enfouissement et à s'engager dans un tri précis favorisant la valorisation (Redevance incitative).
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite la conservation du réseau actuel des déchèteries qui met chaque citoyen à moins de dix minutes d'une déchèterie.
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite la modernisation des déchèteries et la mise aux normes de sécurité.
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite l'instauration d'une carte d'accès aux déchèteries.
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite la création d'une recyclerie afin de diminuer les volumes des bennes « encombrants ».
- Le Conseil Municipal de Coulanges la Vineuse souhaite un réel service public des déchets qui puisse accompagner, expliquer dans la pédagogie, aux citoyens les bonnes pratiques de tri et de valorisation.

Vote 10 pour

VIE PUBLIQUE

11) Désignation du référent Déontologue

Mme Le Maire informe que la Communauté de l'Agglomération d'Auxerre a délibéré en nommant Maître Benjamin, cabinet Genesis Avocats, en qualité de référent déontologue. Son indemnité est de 80 € par dossier et tout conseiller peut le contacter.

Les communes membres peuvent donc aussi avoir recours à cet avocat après avoir délibéré.

Mme le Maire informe pour rappel, que M. Breuillé, conciliateur peut également effectuer cette mission, au même prix. Celui-ci se rend, déjà, en mairie 1 fois par mois.

Après délibération, le conseil municipal :

- Nomme M. Breuillé, en tant que référent déontologue pour la commune de Coulanges-La-Vineuse, à raison de 80€ par dossier

Vote 10 pour



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

DIVERS

12) Décoration de Noël

Mme le Maire demande aux conseillers si le service technique doit programmer l'installation des luminaires pour les fêtes de fin d'année. En 2022 cela n'avait pas été fait suite à l'augmentation des tarifs EDF et du contexte d'économie d'énergie.

Pas de luminaires. D'autres décorations seront installées ne nécessitant pas d'électricité, ni location de nacelle. Il sera proposé aux associations de préparer des décorations.

13) Planning de l'évaluation de l'école

Le RPI a été identifié pour être évalué par l'Education Nationale. Trois groupes de travail ont été créés. Les élus, agents sont invités à participer à ces derniers selon leur choix.

14) Espace Multiservices : DSP

15) Point communication

16) Tarifification social cantine scolaire : reconduction possible pour 3 ans de 2024 à 2027

17) Route à 90 km/h

18) SDEY : travaux 2024 ? proposition de passage en led mise en garde

19) Résidence Maurice Villatte : conseil de la Vie Sociale mardi 03/10/2023 à 14h30 : mail à la directrice, personne de la mairie

20) Problème entre le 4 et 6 boulevard livras : tampons égouts CD + Bouche d'égout (en dessous chez Mag : le signaler par rubalise

21) Enduit mur de clôture de la mairie

22) Remplacement table et banc au Magny : panier de basket + table + banc

23) 17 bancs sur les promenades : demander au service technique de regarder

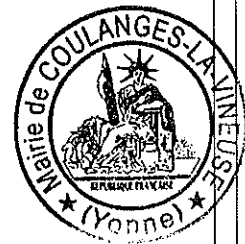
24) Impayés CM2 2022-2023 : TITRES

La séance est levée à 23 h15

Le Maire,
Odile MALTOFF

O. MALTOFF

Délibérations prises au cours du
Conseil Municipal ordinaire du 21/09/2023 :



DÉL n° 2023-038 : Augmentation charges 4 A rue Servandoni



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

DÉL n° 2023-039 : Augmentation charges 4 rue Croix au Maître
DÉL n° 2023-040 : Rétrocession d'une concession cimetièrè
DÉL n° 2023-041 : Admission en non-valeur
DÉL n° 2023-042 : Fonds de concours enseignement musical 2023
DÉL n° 2023-043 : Référent déontologue
DÉL n° 2023-044 : Motion concernant la gestion des déchets
DÉL n° 2023-045 : Programme Villages d'avenir : Accord pour le dépôt de dossier pour Création d'une maison d'Assistants Maternels ou d'une crèche intercommunale



Mairie
COULANGES-LA-VINEUSE
Département de l'Yonne

Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 21/09/2023

Mme MALTOFF Odile :

M. MOUY Christophe :

M. GUIBERT Jean-Paul :

M. POISSON Jean-Baptiste :

MME GAUTHIER Liliane :

MME LIPS Elisabeth :

M. CARBONNEAUX Jacques :

MME BERNARD Magali :